

Bulletin de liaison des boursiers, stagiaires et participants aux colloques

## U.N.C.T.A.D. No 2

*Au moment où nous mettons sous presse le présent numéro du Courrier, quelque 1.500 délégués de plus de 130 pays du monde et d'un grand nombre d'organisations internationales, se sont réunis à la Nouvelle Delhi pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). Cette conférence est également connue sous le sigle UNCTAD 2 selon la dénomination anglaise qui est : United Nations Conference on Trade and Development.*

*La Commission des Communautés européennes y est représentée, en tant qu'observateur, par une importante délégation.*

*Vous allez sans doute suivre les travaux de cette Conférence, qui se poursuivront jusqu'à la fin du mois de mars, dans la presse quotidienne. Nous voudrions, de notre côté, vous signaler l'attitude communautaire sur quelques questions qui seront débattues au cours de cette Conférence.*

Le Secrétariat de la C.N.U.C.E.D. a exposé une thèse d'après laquelle l'existence de l'Association, et plus particulièrement des zones de libre échange entre la C.E.E. et les 18 E.A.M.A., serait susceptible de constituer un handicap pour une plus étroite coopération économique tant entre les pays eux-mêmes qu'entre eux et d'autres pays en voie de développement.

### L'ASSOCIATION ET LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (P.V.D.).

A l'appui de cette thèse, quatre arguments principaux sont généralement avancés, qu'il convient d'examiner successivement :

1. L'Association créerait des conflits d'intérêts entre les E.A.M.A. et les autres P.V.D. qui ne bénéficient pas de préférences sur le marché de la C.E.E. : elle rendrait de ce fait plus difficile la coopération économique entre les E.A.M.A. et les autres P.V.D.

Cet argument est purement théorique. En effet, les préférences tarifaires accordées par les Etats membres de la C.E.E. aux importations originaires des Etats associés n'affectent, en pratique, que certaines productions agricoles tropicales destinées à l'exportation ou certains produits résultant de la transformation directe de ces productions agricoles. Or, la coopération économique entre pays en voie de développement, qu'il s'agisse ou non des E.A.M.A., vise bien autre chose : il s'agit notamment du problème de la coordination des investissements industriels à l'échelle de chaque zone. En réalité, la mise au point de formules de

coopération économique entre pays en voie de développement se heurte surtout à des obstacles inhérents à leurs propres structures économiques, administratives et réglementaires (concurrence des productions entre elles, régimes monétaires, etc.) et cette situation n'est influencée que très marginalement par l'existence de régimes d'échanges privilégiés entre certains pays en voie de développement et certains Etats tiers. Dans ces conditions, il semble abusif de prétendre que la suppression des quelques avantages que les E.A.M.A. retirent de leur association avec la C.E.E., pourrait conduire à un renforcement automatique de la coopération économique entre les pays en voie de développement, dans leur ensemble.

2. Les avantages qu'ils tirent de leur association avec la C.E.E. conduiraient les E.A.M.A. à reléguer au deuxième rang de leurs préoccupations la recherche de formules de coopération économique entre eux.

En fait, c'est le contraire qui s'est vérifié. En effet, les initiatives apparemment les plus fécondes qui ont été prises au cours des dernières années, pour promouvoir la coopération inter-africaine, sont dans une large mesure le fait de pays associés. On rappellera à titre d'exemples :

a) L'Organisation Commune Africaine et Malgache (O.C.A.M.), constituée en 1965 et qui groupe, à la suite de l'Union Africaine et Malgache de Coopération Economique (U.A.M.C.E.), les pays africains associés à la C.E.E. en vue d'organiser entre eux une coopération économique, politique et culturelle.

- b) L'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.), qui groupe cinq pays associés (Tchad, R.C.A., Cameroun, Gabon et Congo-Brazzaville).
- c) L'Union Douanière qui groupe sept Etats de l'Afrique Occidentale (Mauritanie, Sénégal, Mali, Niger, Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Dahomey) et qui a fait récemment l'objet d'une nouvelle Convention en vue d'améliorer la coopération entre les pays membres.

3. Les dispositions de la Convention de Yaoundé pourraient constituer un obstacle à la création d'unions douanières ou de zones de libre échange ainsi que d'autres arrangements préférentiels entre des E.A.M.A. et d'autres pays en voie de développement de la même région.

a) La mise sur pied de telles formes de coopération économique entre certains E.A.M.A. et des P.V.D. non-associés soulève des questions quant à l'interprétation des art. 3, 7 et 9 de la Convention de Yaoundé. A ce jour, la Communauté n'a pas été saisie de projets visant à créer une union douanière ou une zone de libre échange entre E.A.M.A. et P.V.D. non associés. Il reste cependant que la Convention autorise en principe le maintien ou l'établissement d'unions douanières ou de zones de libre échange entre E.A.M.A. et autres P.V.D.

Si l'on se rappelle en outre que le Préambule souligne fortement l'importance de la coopération et des échanges interafricains, la Convention de Yaoundé ne peut guère paraître comme défavorable à la coopération interafricaine.

b) En ce qui concerne les arrangements préférentiels autres que zones de libre échange ou unions douanières, la Convention de Yaoundé ne les mentionne pas, pour la simple raison que de tels arrangements n'étaient pas, en 1963, autorisés par le G.A.T.T. Il apparaît donc que c'est moins la Convention de Yaoundé que les dispositions du G.A.T.T. qui constituent l'obstacle essentiel à de tels arrangements.

4. L'existence de zones de libre échange entre les E.A.M.A. et la C.E.E., combinée avec le maintien de tarifs douaniers vis-à-vis des pays tiers, constituerait une discrimination tarifaire à l'égard des autres P.V.D., et donc une entrave à l'intensification des échanges entre P.V.D.

Dans la mesure où les E.A.M.A. suppriment les droits de douane et les restrictions quantitatives à l'égard de la C.E.E., tout en les maintenant vis-à-vis des autres pays développés et moins développés, il est bien évident qu'ils aboutissent à créer une différence de traitement vis-à-vis des pays tiers, développés ou non.

D'autre part, il est vrai que les Etats associés sont tenus d'informer la C.E.E., s'ils envisagent des abaissements tarifaires en faveur d'autres pays, et que la Communauté peut demander une consultation à ce sujet. Mais il est arbitraire d'en déduire que les E.A.M.A., craignant d'éventuelles rétorsions de la part de la C.E.E., n'oseraient pas octroyer des abaissements tarifaires à d'autres P.V.D.

On notera d'ailleurs que certains E.A.M.A. ont effectivement abaissé les taux de leur tarif douanier en faveur d'Etats autres que la C.E.E. avec lesquels ils ont conclu librement des accords particuliers (exemples : Accord Côte d'Ivoire - Israël, Accord Congo-Brazzaville - Chine Populaire).

## LA C.E.E. ET LE COMMERCE MONDIAL.

Les échanges du monde libre se sont développés de 1958 à 1966 au rythme annuel de 8,3 % (2), passant de 89,6 milliards de \$ à 169,7 milliards de \$. Ce fort développement des échanges mondiaux, qui résulte assez largement de la libéralisation des échanges progressivement intervenue après la seconde guerre mondiale, est essentiellement attribuable au développement des échanges des pays développés (P.D.) dont les exportations se sont développées au rythme annuel

de 9,1 % — contre 5,5 % pour les pays en voie de développement (P.V.D.) — et en particulier les échanges intra-régionaux : 15,6 % pour les échanges intra-C.E.E.

Mais il convient de remarquer que la rapide croissance des échanges intra-C.E.E. n'a pas eu d'effets préjudiciables sur le développement des échanges mondiaux, ni sur celui des échanges des P.V.D.

### I. C.E.E. et commerce mondial.

Si les échanges extra-C.E.E. se sont accrus moins rapidement que les échanges intra-C.E.E. — ce qui est normal — il n'en reste pas moins qu'ils ont connu une expansion rapide et que la formation du Marché Commun ne s'est pas traduite, pour nos partenaires commerciaux, par des résultats dommageables. A cet égard, il suffit de noter que, de 1958 à 1966, les importations extra-communautaires en provenance du monde libre ont progressé au taux annuel de 8,9 % alors que celles des autres pays développés n'ont bénéficié que d'un taux annuel de 8,2 %.

Inversement, il convient aussi de noter que les exportations extra-C.E.E. ne se sont développées qu'au taux annuel de 7,4 % tandis que celles des autres pays développés ont progressé au rythme de 8,3 % l'an.

Cette évolution s'est traduite, principalement de 1960 à 1964, par une détérioration de la balance commerciale de la C.E.E., traduisant pour l'essentiel les conséquences de la formation progressive du Marché Commun et du haut niveau d'activité économique et d'emploi dont les pays de la C.E.E. ont bénéficié au cours de ces années.

### II. C.E.E. et pays en voie de développement.

La contribution de la C.E.E. au développement des recettes d'exportation des P.V.D. est également très importante.

De 1958 à 1966, les importations de la C.E.E. en provenance des P.V.D. se sont accrues de 7,4 % par an, progressant de 5,5 milliards de \$ en 1958 à 9,5 milliards de \$ en 1966 alors que les importations de l'ensemble des P.D. autres que la C.E.E. en provenance du Tiers Monde n'ont progressé qu'au rythme annuel de 5 %. La C.E.E. est ainsi devenue depuis 1961 le premier client des pays du Tiers Monde devant l'Amérique du Nord (E.U. et Canada) : en 1966, les importations de la C.E.E. représentaient 26,5 % des exportations des P.V.D. vers le monde libre et 34 % des exportations des P.V.D. à destination des pays développés.

La C.E.E. a donc joué un rôle particulièrement dynamique dans le développement des revenus commerciaux du Tiers Monde.

Parallèlement, les exportations de la C.E.E. à destination des P.V.D. ne se sont développées que lentement (2,8 % par an) contre 5,7 % pour l'ensemble des autres pays développés.

Ainsi, la formation du Marché Commun paraît avoir provoqué, particulièrement à partir de 1962, un gonflement des importations extra-C.E.E. qui semble avoir profité largement aux P.V.D. et un effet de freinage relatif des exportations communautaires à destination des pays du Tiers Monde.

L'analyse des balances commerciales met en évidence ce phénomène : de 1958 à 1966, les P.D.V. enregistrent dans leurs échanges avec la C.E.E. un excédent commercial cumulé de 4,3 milliards de \$ alors qu'ils enregistrent avec les autres pays développés un déficit de 10,9 milliards de \$. Ceci résulte essentiellement des évolutions intervenues depuis 1962 : au cours des années 1962-1966, les P.V.D. ont, en effet, bénéficié d'un excédent cumulé vis-à-vis de la C.E.E. de 6,2 milliards de \$ alors qu'ils enregistraient avec les autres pays développés un déficit de 7,3 milliards de \$. Ainsi, le surplus commercial enregistré par les pays du Tiers Monde dans leurs échanges avec la C.E.E. leur a-t-il permis de maintenir à un niveau élevé leurs importations en provenance des autres régions. Ceci constitue, de la part de la C.E.E., une contribution importante au développement du commerce mondial et à la poursuite de l'effort d'équipement des pays en voie de développement.

# Profil

## F. DE BENEDICTIS



Monsieur Francesco de Benedictis est depuis 10 ans Chef de la Division « Expansion Economique » à la Direction des Echanges de la Direction Générale de l'Aide au Développement.

Né le 29 mai 1912 à Chieti (Italie), Monsieur de Benedictis a obtenu une licence en sciences économiques et commerciales à l'Université de Rome en 1932.

Après avoir travaillé dans une organisation bancaire, il fut nommé, sur concours, fonctionnaire de l'Institut Italien pour le Commerce Extérieur en 1939, où il s'occupa des problèmes des crédits à l'exportation, de la promotion des échanges, des études du marché, des foires et expositions.

Outre plusieurs missions à l'étranger, il a dirigé en 1954, pendant deux mois, le bureau de Londres et, en 1957, pendant onze mois, le bureau du Mexique de l'Institut Italien pour le Commerce Extérieur.

En 1958, il a été appelé à faire partie des services de la Commission, où dès le début on lui confia la responsabilité de l'étude des marchés des principaux produits tropicaux. En cette qualité, il a participé à plusieurs réunions internationales traitant des problèmes de stabilisation des cours de ces produits. A l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé en juin 1964, et même avant, la Division confiée à Monsieur de Benedictis s'est vue attribuer des tâches nouvelles dans le domaine, d'une part du Fonds Européen de Développement, d'autre part de la politique agricole commune. C'est ainsi que, en sus de l'étude des problèmes que pose l'évolution des marchés des produits tropicaux, cette Division procède à l'instruction des propositions de financement pour les aides à la production dont le but est de faciliter aux producteurs africains l'adaptation aux conditions du marché libre.

En ce qui concerne les produits agricoles originaires des Etats africains et malgache associés, homologues et concurrents de produits européens objet de la politique agricole commune, la Division de Monsieur de Benedictis étudie et met au point les mesures nécessaires au développement harmonieux des échanges de ces produits.



## Chers Lecteurs

*Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux parmi vous qui ont envoyé au « Courrier » leurs vœux de nouvel an et vous exprime, au nom de la rédaction et en mon nom personnel, mes sincères souhaits pour 1968.*

*J'espère que ce nouveau numéro retiendra tout particulièrement votre attention. Nous parlons, dans un premier article, de ce que tout le monde appelle maintenant U.N.C.T.A.D. 2, c'est-à-dire la deuxième Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement qui se déroule actuellement à la Nouvelle Delhi. La presse quotidienne vous informera du déroulement de cette conférence, mais nous avons tenu à vous exposer quelques points de vue fondamentaux de la Commission des Communautés Européennes.*

*Le deuxième article principal est un extrait d'un rapport de synthèse qui a été fait, à la demande de la Commission, par un certain nombre d'experts sur l'industrialisation des pays associés. La publication de cet extrait se poursuivra dans plusieurs numéros.*

*Comme chaque année au mois de février, une équipe de stagiaires, après avoir fait un voyage d'étude en Allemagne, a quitté Bruxelles pour faire place à ceux qui participent à la deuxième session de l'année 1967-1968. Ces derniers, en dehors de leur travail dans les services de la Commission et leur participation à divers séminaires, vont faire des voyages d'étude en Italie et aux Pays-Bas.*

*Cordialement vôtre,  
O.I. SOLF.*

A l'occasion de la réorganisation des services de la Commission des Communautés européennes, notre Direction générale a changé de dénomination.

Elle s'appelle maintenant :  
**Direction générale de l'Aide au Développement**

L'adresse reste inchangée :  
**170, rue de la Loi, Bruxelles 4**

# Possibilités d'industrialisation des Etats africains et malgache associés

## INTRODUCTION.

L'un des objectifs explicites de la Convention conclue à Yaoundé entre la Communauté Economique Européenne et les Etats Africains et Malgache Associés (E.A.M.A.) est de « faciliter la diversification de l'économie et l'industrialisation des Etats associés, en vue de leur permettre de renforcer leur équilibre et leur indépendance économiques ».

Aborder le problème du développement industriel constitue donc, pour la Communauté, une nécessité qui s'inscrit dans la logique interne du régime d'association défini par la Convention de Yaoundé.

Cette Convention prévoit, d'une façon générale, la poursuite des efforts entrepris en commun depuis 1958 en vue du progrès économique, social et culturel des pays qu'elle rassemble. Mais d'une façon plus particulière, elle se propose d'obtenir qu'au terme de cinq années, les Etats associés qui se trouvaient liés auparavant à certains pays européens par des organisations de marchés puissent commercialiser l'essentiel de leur production aux cours mondiaux.

Pour aider les Etats associés à supporter cette mutation, difficile pour beaucoup d'entre eux, la Convention a prévu des mesures de caractère conjoncturel, sous la forme d'un soutien dégressif à certains prix, et des mesures de caractère structurel, ayant pour objet d'améliorer la productivité et de diversifier les productions.

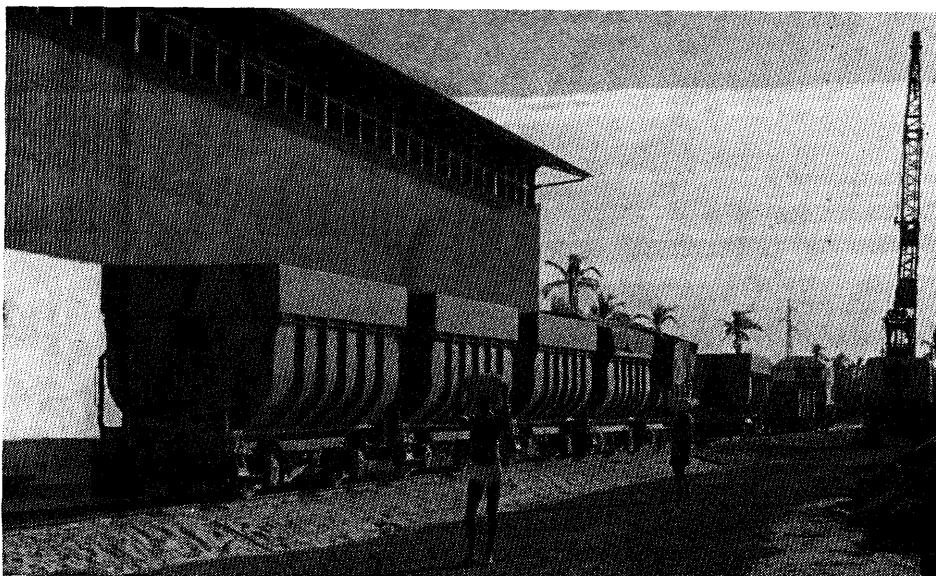
Mais dans cette perspective générale, il ne peut s'agir seulement de diversifier horizontalement la pro-

duction agricole; il convient également de réaliser une diversification verticale, qui permette aux pays associés de s'élever dans la hiérarchie des modes de production, depuis la récolte ou l'extraction des matières premières jusqu'à la fabrication des produits finis les plus élaborés.

Aussi la Convention de Yaoundé a-t-elle amorcé une orientation de l'aide communautaire dans le sens du développement industriel. En effet, le Fonds Européen de Développement et la Banque Européenne d'Investissement peuvent octroyer, à des conditions normales ou à des conditions spéciales, 110 millions de dollars de prêts pour des opérations productives, parmi lesquelles s'inscrivent les projets industriels.

Le problème de la promotion industrielle des pays associés n'est cependant pas un problème simple.

D'une part, la situation actuelle est loin de donner l'image d'une table rase : un certain démarrage était déjà réalisé lors de l'accession à l'indépendance des pays africains et malgache et depuis lors, il n'en est pas un seul qui n'ait enregistré l'installation d'industries nouvelles d'importances diverses, et qui n'ait dans ses dossiers des projets d'expansion ou de création d'entreprises industrielles. D'autre part, la nécessité d'une coordination et d'une organisation des efforts de développement industriel à l'échelle pluri-nationale est de plus en plus ressentie par les Etats associés, qui ont d'ailleurs déjà créé, pour l'étudier et la promouvoir, des organes régionaux où se confrontent les intérêts nationaux.



Ce sont ces considérations particulières qui ont incité la Commission à envisager un programme d'études générales portant sur les possibilités d'industrialisation des E.A.M.A. et ayant pour objectif concret de dégager des projets industriels susceptibles d'être réalisés dans un délai de l'ordre de cinq à six ans.

Usine de phosphates d'Aného  
(Togo).

La présente étude constitue la première tranche de ce programme général. Informés de ce projet d'étude, et consultés sur les grandes lignes du programme de travail proposé, les Etats Associés ont fait connaître qu'ils en approuvaient entièrement le principe et qu'ils étaient disposés à en faciliter la réalisation par tous les moyens en leur pouvoir.

L'étude a été exécutée par trois équipes d'experts indépendants, sous le contrôle des services compétents de la Commission, d'octobre 1965 à décembre 1966. Les rapports des experts ont été déposés pour la plupart en janvier 1967, mais en raison de la masse importante représentée par ces documents, la Commission a juger utile d'élaborer un rapport de synthèse.

Nous publions ci-après une partie de ce rapport.

Les experts auxquels la Commission a fait appel ne représentaient pas les gouvernements des pays membres de la C.E.E. ni la Commission elle-même. Leurs rapports, de même que la synthèse que les services de la Commission en ont faite, n'expriment donc que les opinions et les conclusions de ces experts.

## I. INDUSTRIALISATION ET DEVELOPPEMENT.

1) Pour les E.A.M.A. comme d'ailleurs pour l'ensemble des pays en développement, l'industrialisation constitue l'une des voies principales de la croissance économique et du progrès social.

On constate, empiriquement, que dans la majorité des pays du monde, un relèvement important du revenu individuel va de pair avec une augmentation de la part de la production industrielle dans le produit national, entraînant à son tour une transformation progressive de la structure des échanges extérieurs de ces pays; simultanément, la part de l'agriculture et les autres activités primaires dans le revenu tend à se réduire. Il existe, certes, des exceptions à cette constatation générale mais elles se limitent à un petit nombre de pays qui ont basé leur prospérité sur une extrême spécialisation agricole ou que la nature a doté d'importantes ressources naturelles telles que le pétrole ou certaines richesses minières.

Certaines études ont confirmé cette idée : le processus contemporain de développement économique impliquerait un accroissement progressif de la part de l'industrie manufacturière dans le revenu national et un abaissement concomitant de la part de la production primaire (agriculture et mines).

2) Ces observations empiriques rejoignent les conclusions de l'analyse économique.

Les productions et les exportations des pays en voie de développement et en particulier des E.A.M.A. sont centrées sur les activités primaires, agricoles, forestières et minières. Le taux de croissance économique dans la plupart de ces pays est déterminé dans une large mesure par le taux d'accroissement de leurs

exportations dont les pays industrialisés sont les principaux acheteurs. Or, la demande de nombreux produits primaires dans les pays développés n'augmente qu'assez lentement — pour diverses raisons : diminution relative de la consommation de produits alimentaires au fur et à mesure de la croissance des revenus individuels; concurrence des produits de synthèse; économies dans l'utilisation des matières par unité de produit, par suite des progrès technologiques; organisation des marchés agricoles, etc...

Dès lors, cantonner les pays en voie de développement dans le domaine des produits primaires ou simplement ouvrir condamnerait ces pays à un rythme de croissance assez lent, incompatible avec les objectifs de développement accéléré qu'ils s'assignent.

En effet, non seulement le développement des exportations ne donnerait qu'une impulsion insuffisante au produit et au revenu national, mais en outre l'expansion lente des recettes d'exportation limiterait la capacité d'importer les biens d'investissement requis pour développer les capacités de production, tandis que la stagnation du revenu rendrait difficile le relèvement du taux d'épargne locale, particulièrement lorsque le niveau initial du revenu par tête est bas.

La demande extérieure de produits primaires étant insuffisante pour induire un taux de croissance adéquat dans de nombreux pays en voie de développement, ceux-ci n'ont que la possibilité, soit de développer des exportations de produits qui bénéficient d'une demande internationale en expansion rapide (c'est-à-dire surtout des produits manufacturés), soit de développer des productions pour le marché intérieur, en substituant des produits domestiques à certaines catégories de produits importés.

Dans les deux cas, les pays en voie de développement sont confrontés à l'impératif de diversifier leurs productions.

Cette diversification s'impose d'abord dans le secteur primaire, et en particulier dans l'agriculture. Mais le nombre de cultures nouvelles dont le lancement ou l'extension reste possible est souvent limité; quant à l'apparition de nouvelles activités minières, elle est conditionnée par l'existence de ressources naturelles économiquement exploitables.

Dès lors, pour asseoir les économies de ces pays sur des bases plus larges, la diversification devra également se faire dans le sens de la transformation industrielle des produits des activités primaires.

3) Envisagé dans sa finalité, le processus du développement économique implique la transformation progressive des structures et des comportements. A cet égard, l'industrialisation peut être considérée comme un agent particulièrement actif de transformation et de modernisation d'une économie et d'une société traditionnelles.

En élargissant l'aire des activités de production et d'échange monétaire au détriment de l'économie de subsistance, l'industrialisation multiplie les connec-

tions entre secteurs de l'économie et accroît les possibilités d'entraînement réciproque entre ces secteurs. Le pouvoir d'entraînement et la capacité de susciter de nouvelles activités en amont et en aval que détient l'industrie manufacturière semblent plus élevés que ceux de l'agriculture. C'est d'ailleurs l'une des raisons importantes qui militent contre une spécialisation complète des pays en voie de développement dans le domaine des produits primaires.

Grâce à l'interdépendance croissante entre secteurs et aux transferts progressifs de facteurs de production vers les activités à plus haute productivité, il se produit une modification des coûts relatifs des facteurs et, en fin de compte, l'apparition d'avantages comparatifs nouveaux.

En outre, l'industrialisation incite et habitue peu à peu la population à renoncer aux comportements basés sur l'échelle traditionnelle des valeurs et à acquérir les aptitudes requises pour entreprendre des activités nouvelles.

Vu sous cet angle, l'industrialisation peut apporter une contribution très importante au développement, en ce qu'elle aide à créer peu à peu les conditions qualificatives d'une croissance de plus en plus cumulative et autonome.

4) Si l'industrialisation est une condition nécessaire du développement, elle n'est cependant ni une panacée ni une condition suffisante.

L'attraction qu'elle exerce sur les pays en voie de développement ne devrait pas faire oublier le rôle important, et même prépondérant, que l'agriculture joue et jouera encore pendant longtemps dans la plupart de ces pays, et en particulier dans les E.A.M.A.

Ce rappel est d'autant plus indiqué que certaines régions du Tiers-Monde, n'ayant pas réussi à accroître leurs rendements agricoles au rythme de l'expansion démographique, sont devenues de moins en moins aptes à subvenir à leurs besoins alimentaires — ce qui les oblige à utiliser des devises rares pour combler leur déficit en ce domaine.

Une telle situation peut être constatée dans quelques-uns des E.A.M.A., bien que les problèmes alimentaires n'y aient pas, dans l'ensemble, l'acuité qu'ils revêtent dans certains pays d'Asie. Ceci étant, et même si le bilan alimentaire de l'ensemble des E.A.M.A. est relativement satisfaisant, il n'en existe pas moins des déséquilibres régionaux et des besoins croissants dont la solution et la satisfaction sont des difficultés supplémentaires dans la voie du développement économique.

Il n'est pas possible de réaliser une croissance économique satisfaisante avec une agriculture qui stagne mais représente une proportion très importante du produit national (1) — et ce, même si la production industrielle se développe très rapidement — en raison de la faible contribution du secteur secondaire au

produit national des pays en voie de développement (2).

Un développement soutenu et durable de l'industrie n'est pas non plus réalisable sans un développement rural concomitant, étant donné que la majeure partie de la population (3) vit dans les campagnes, souvent au stade de l'économie de subsistance. En relevant progressivement le pouvoir d'achat monétaire des masses, le développement agricole et rural constitue un facteur indispensable d'élargissement des marchés intérieurs et, par suite, d'expansion de l'industrie locale. Il s'impose d'ailleurs à d'autres titres : pour ralentir l'exode vers les centres urbains; pour assurer une meilleure nutrition des populations ainsi qu'un meilleur approvisionnement des villes en produits alimentaires domestiques; et enfin, pour développer l'épargne intérieure.

Toute politique d'industrialisation devrait donc être étroitement associée à un effort parallèle de modernisation agricole et de développement rural, sans qu'il existe un dosage a priori, valable pour chaque pays, des efforts à faire dans l'une et l'autre direction.

5) Quelle que soit la combinaison d'indices que l'on utilise pour mesurer le degré et le rythme de développement économique et social des pays en voie de développement au cours des dernières années, il semble que les E.A.M.A. s'inscrivent, sauf certaines exceptions, parmi les moins favorisés des pays du Tiers-Monde.

Leur besoin de diversification économique et d'industrialisation est d'autant plus accusé que les investissements directement productifs, traditionnellement assumés par l'initiative privée, ont diminué ou stagné dans beaucoup de pays associés au cours des dernières années. En revanche, les investissements d'infrastructure qui ne sont productifs qu'indirectement et à la longue, ont connu un essor remarquable, grâce au développement de l'aide extérieure publique. Ils occupent désormais une place souvent prépondérante dans l'effort global d'investissement.

Mais pareille situation ne peut se prolonger longtemps sans compromettre l'équilibre économique et financier des pays associés. En effet, tandis que leurs revenus budgétaires se développent plus lentement par suite de la lente progression des investissements productifs (souvent assortis d'avantages fiscaux octroyés pour les attirer), les charges budgétaires des gouvernements augmentent assez rapidement, au titre des frais d'entretien et de fonctionnement des investissements d'infrastructure, au titre du service de la dette extérieure, voire au titre de leurs nouvelles fonctions de souveraineté.

Il importe donc de redresser cette tendance aussi vite que possible en restaurant un volume adéquat d'investissements directement productifs, tant dans l'industrie que dans les activités primaires.

(A suivre.)

(1) 42 % dans l'ensemble des E.A.M.A. en moyenne.

(2) 8 % dans l'ensemble des E.A.M.A. en moyenne.

(3) 80 % dans les E.A.M.A. en moyenne.



# CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

*On trouvera ci-dessous une résolution adoptée par le Parlement Européen à l'issue de la discussion du rapport de M. Aigner fait au nom de la Commission des relations avec les pays africains et malgache sur les résultats de la 4<sup>me</sup> réunion de la Conférence parlementaire de l'Association qui s'est tenue à Strasbourg du 4 au 7 décembre 1967.*

Le Parlement Européen,

— Se félicite des résultats positifs de la collaboration parlementaire entre la C.E.E. et les Etats africains et malgache associés tout en souhaitant qu'une discussion politique plus animée s'engage, dans le cadre de l'Association, entre Européens et Africains;

— attire plus particulièrement l'attention sur le fait que dans les deux résolutions susmentionnées, la Conférence parlementaire :

— recommande à la Communauté, à ses Etats membres et aux Etats associés, de préparer sans retard le renouvellement de l'association à l'échéance de la Convention de Yaoundé, afin que les négociations puissent effectivement commencer le 1er juin 1968 et être terminées à temps, de manière à éviter toute discontinuité ;

— demande à la Communauté, à ses Etats membres et aux Etats associés de tout mettre en œuvre — conformément à la lettre et à l'esprit de la Convention et, notamment, de son protocole n° 4 — en vue d'assurer, dans le cadre de la deuxième session de la Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement, une coordination efficace de leurs politiques, tenant compte de leurs intérêts réciproques sur le plan international ;

— exprime le vœu de voir les partenaires de l'Association engager une action commune visant à résoudre les difficultés découlant de la fluctuation des cours des produits tropicaux, le problème du niveau de ces cours et de leur régularisation devant être considéré comme primordial dans une politique réaliste et cohé-

rente de coopération entre les signataires de la Convention de Yaoundé ;

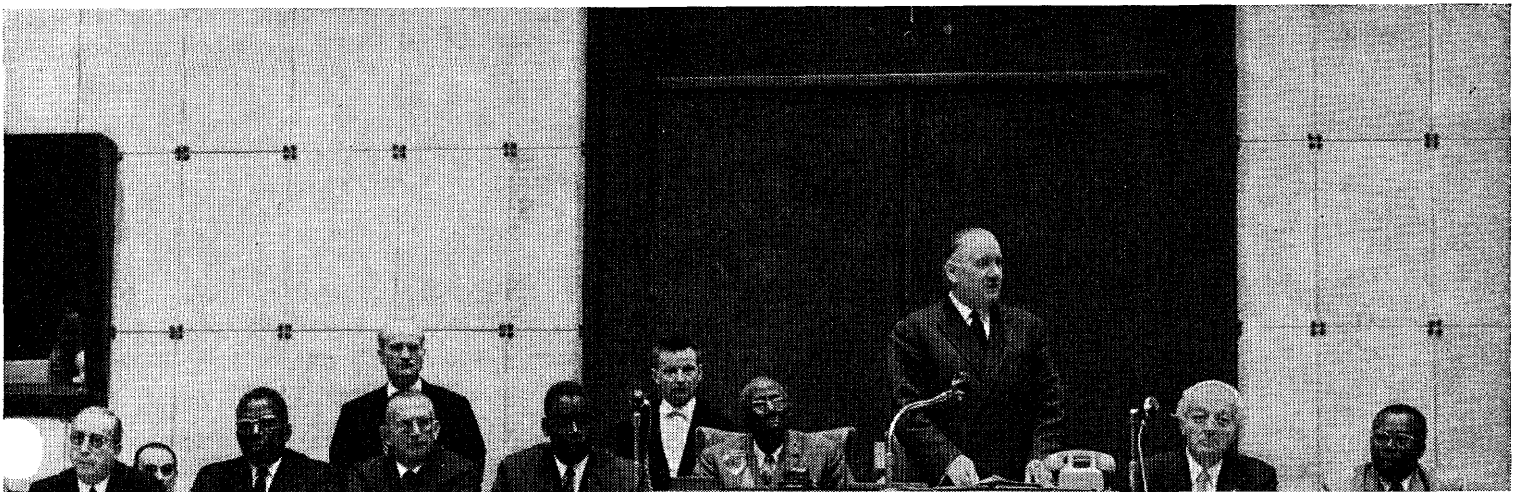
— demande que soient examinées les nouvelles dispositions à prendre à l'expiration de l'actuelle convention en vue de créer un Fonds de stabilisation des produits tropicaux de l'Association ;

— souligne la nécessité d'assurer une répartition équitable des crédits du Fonds européen de développement en vue de promouvoir un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble des Etats associés, dans un esprit de programmation à long, moyen et court termes ; émet le vœu que la Banque Européenne d'investissement accroisse, dans le cadre de ses statuts, l'efficacité de son activité et souhaite expressément la voir soumettre, d'accord avec la Commission, les directives générales pour sa politique de crédit, à un examen, afin de parvenir à une politique de développement optimale ;

— recommande aux Etats associés de poursuivre leurs efforts dans le but de coordonner entre eux, par une répartition concertée, les tâches et les productions ; de donner à la promotion commerciale de leurs produits dans la CEE le caractère d'un objectif prioritaire ; de réduire autant que possible les prix de revient ;

— charge son président de transmettre au Conseil et à la Commission des Communautés européennes, ainsi que — pour information — aux Présidents des parlements des Etats associés africains et malgache et aux membres de la Conférence parlementaire de l'Association, la présente résolution et le rapport qui lui fait suite.

4<sup>e</sup> Réunion de la Conférence parlementaire de l'Association. à Strasbourg du 4 au 7 décembre 1967.



# LA CONFÉRENCE DE NIAMEY

---

*On trouvera ci-dessous le texte du communiqué final de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation Commune africaine et malgache, réunie à Niamey les 22 et 23 janvier 1968.*

---

« La Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation Commune Africaine et Malgache s'est réunie à Niamey les 22 et 23 janvier 1968. Elle a salué avec une profonde émotion la mémoire du regretté Léon M'Ba, président de la République gabonaise et ancien doyen de la Conférence.

A l'unanimité et par acclamation elle a, à titre exceptionnel, décidé de reconduire jusqu'au renouvellement de la Convention de Yaoundé, le mandat de M. Diiori Hamani, président de la République du Niger, comme président en exercice de l'Organisation.

Elle a constaté avec satisfaction que la Charte signée à Tananarive le 27 juin 1966 a été rendue effective par sa ratification dans les formes requises. L'ordre du jour de la session a porté sur deux points essentiels : l'adoption des projets de résolutions soumis par le Conseil des Ministres et la discussion des questions particulières laissées à l'appréciation de chefs d'Etat.

En ce qui concerne la Convention de Yaoundé, et son renouvellement, la Conférence a décidé la création au niveau de chaque Etat d'un Comité national pour la mise au point des dossiers techniques. Une réunion extraordinaire du Conseil de Coordination est envisagée pour arrêter des positions communes en vue des négociations avec les autorités du Marché commun européen.

La Conférence a affirmé sa volonté d'aboutir à un nouvel accord mieux adapté aux impératifs du développement de nos Etats.

En ce qui concerne les problèmes généraux de coopération internationale, la Conférence a insisté sur l'importance de la réunion de New-Delhi et sur la nécessité pour les Etats membres de s'en tenir strictement aux dispositions de la Charte des droits économiques du Tiers-Monde signée à Alger en octobre 1966. Elle a en outre mis l'accent sur l'importance de maintenir le front uni du Tiers-Monde réalisé à Alger.

La Conférence s'est penchée sur les problèmes de groupements régionaux en Afrique et a décidé d'agir de façon concertée lors de la prochaine conférence de Monrovia.

La Conférence s'est penchée sur le problème spécifique de la francophonie en tant qu'instrument de la coopération culturelle, économique et technique. Le président en exercice de l'Organisation de l'O.C.A.M. a rendu compte des missions qu'il a entreprises à ce sujet conformément au mandat reçu à Tananarive. Il a été chargé de poursuivre ces contacts en vue d'une meilleure organisation de la francophonie.

S'agissant des problèmes de l'information, la Conférence a décidé de créer une commission chargée de poursuivre l'étude du projet de création d'une agence de presse commune.

Après avoir entendu le rapporteur général, et les différents rapporteurs ainsi que les communications faites par le Secrétaire exécutif de la C.E.A., le Directeur exécutif de l'Accord sucrier, le président-directeur général d'Air Afrique, le directeur général de l'U.A.M.P.T., la Conférence a examiné :

- 1) les moyens d'assurer un meilleur fonctionnement de l'Accord sucrier ;
- 2) le principe de la création d'une organisation du Marché de la viande au niveau de l'O.C.A.M. ;
- 3) les moyens d'assurer une meilleure coordination entre Air Afrique, Air Congo et Air Madagascar, afin de desservir tous les Etats membres. Elle a par ailleurs défini le régime fiscal d'Air Afrique. Elle a également adopté les conclusions des travaux du Conseil des ministres de l'U.A.M.P.T. et donné son accord pour le financement du siège de cet organisme à Brazzaville.

La Conférence s'est enfin penchée sur le problème de la jeunesse. Elle s'est félicitée de la renaissance du Mouvement panafricain de la Jeunesse ; elle a décidé d'aider les jeunes de nos pays à prendre conscience de notre situation et à inscrire leur action dans le mouvement général de développement et de progrès de nos populations.

La Conférence, unanime, adresse ses sincères remerciements au Président de la République du Niger, M. Diiori Hamani, au Gouvernement et au Peuple nigériens pour l'accueil chaleureux réservé à toutes les délégations.

Elle adresse enfin ses félicitations au Secrétaire général de l'Organisation pour la compétence, la conscience et le dévouement avec lesquels ses collaborateurs et lui se sont acquittés de leur mission.

La prochaine Conférence aura lieu en janvier 1969 à Kinshasa. »